Réf. Farde e-Assemblées : 2376704

N° OJ : **44**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Octroi de subsides pour des projets en lien avec les plans d'actions Egalité des Chances.

Le Conseil communal,
Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2020;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre tout type de discrimination, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG ;

Considérant que des subsides peuvent être octroyés à des projets, particulièrement en lien avec les plans d'actions de l'égalité des chances ;

Considérant que les projets ci-dessous ont des liens transversaux avec les plans d'actions existants de la cellule égalité des chances (égalité hommes/femmes; handicap, inclusion et accessibilité et inclusion et lutte contre la discrimination de personnes LGBTQI+) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : des subsides sont octroyés pour un montal total de 17.050,00 EUR sur l'article 84201/33202 aux associations suivantes :

1. ExAequo Asbl - "Distribution de tests VIH par voie postale en période de confinement" - 3.750,00 EUR ;

2. Le Troisième Oeil asbl en abrégé le 3ème Oeil - "Soutien aux personnes handicapées en période de confinement" - 4.800,00 EUR ;

3. Post Trans association de fait - "Création d'une brochure sur la détransition" - 3.000,00 EUR ;

4. Ella Kenniscentrum Gender en ethniciteit asbl - "Formation sur la violence conjugale" - 500,00 EUR ;

5. Autonomia asbl - "Sculpture Chaisart" - 5.000,00 EUR.

Annexes :